



AA.

BEGLES, le 4 Novembre 2016

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2016**

Étaient présents : M. Noël MAMERE, M. Franck JOANDET, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, Mme Edwige LUCBERNET, Mme Fabienne CABRERA, M. Aurélien DESBATS, M. Marc CHAUVET, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Cathy CAMI, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Guénolé JAN, Mme Sandra JENSEN, Mme Christelle LAHAYE, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI, M. Bruno PALUTEAU

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Noël MAMERE
Mme Fabienne FEDOU à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Isabelle FORET-POUGNET à M. Franck JOANDET
M. Cédric DUBOST à M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE
M. Philippe MARTIN à M. Patrice VIVANT
Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI à Mme Fabienne CABRERA
Mme Isabelle TEURLAY-NICOT à Mme Sandra JENSEN
Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à M. Guénolé JAN
Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à M. Kewar CHEBANT
Mme Nathalie LE GUEN à M. Bruno PALUTEAU

Absent : /

Secrétaire de la séance : M. Benoît D'ANCONA

1. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le conseil prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICES COMMUNS ET CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE BEGLES ET BORDEAUX METROPOLE DANS LE CADRE DU CYCLE 2 DE LA MUTUALISATION

Mr le Maire est autorisé à engager les négociations nécessaires à la mutualisation dans les domaines suivants :

- Gestion du domaine public : voirie
- Gestion du domaine public : propreté
- Gestion du domaine public : espaces verts
- Cadre de vie, urbanisme, AOS : sous-domaine santé et environnement
- Affaires juridiques : assurances
- Commande publique

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE – 3 ABSTENTIONS

3. REALISATION DU PONT JEAN JACQUES BOSC SUR LES COMMUNES DE BEGLES, BORDEAUX ET FLOIRAC ET DE SES RACCORDEMENTS – DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU – AVIS DE LA COMMUNE

En application des dispositions de l'article R 214-8 du Code de l'environnement, le conseil municipal émet un avis favorable au dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

4. ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) DE BORDEAUX METROPOLE – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ARRETE

Le conseil émet un avis favorable sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui va permettre de limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie en cohérence avec les protections établies dans le PLU3.1, d'harmoniser la réglementation locale sur le territoire tout en tenant compte des spécificités au vu notamment des 22 RLP communaux existants très hétérogènes, mais aussi d'adapter la réglementation nationale modifiée par le décret du 30 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

5. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA MODERNISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE : ORGE ET FROMENT

Le conseil approuve le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 22.302,35 € au commerce dénommé « Orge et Froment », soit une aide à hauteur de 40% des investissements hors taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

6. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA MODERNISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE : LE SOLEIL

Le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 11.611,49 € est accordée au commerce dénommé « Le Soleil », soit une aide à hauteur de 74,2% des investissements hors taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FLIP-BOOK POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES NUITS MAGIQUES 2016

Il est accordé une subvention de 15 000 € à l'association Flip-Book, afin de permettre la mise en œuvre du « Festival International des Nuits Magiques ».

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR –2 ABSTENTIONS

8. SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014/2017

M. le Maire est autorisé à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de prendre en compte les temps de préparation des ateliers « Récré Malin ».

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR –2 ABSTENTIONS

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'ECOLOGIE DANS LE CADRE D'UN APPEL A PROJET NATIONAL AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le conseil autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, dans le cadre du programme d'aide au traitement acoustique des établissements situés dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR –2 ABSTENTIONS

10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT

Il est décidé d'adopter cette délibération et d'autoriser le versement de ces deux subventions par l'inscription :

En section d'investissement

- D'une dépense de 286.500€ sur le budget principal de la Ville, à l'article 2041642 (Subvention d'équipement Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial Bâtiment et Installation)
- D'une recette du même montant sur le budget annexe du port à l'article 1314 (Subvention d'équipement Commune)

Et en section de fonctionnement

- D'une dépense de 62.000€ sur le budget principal de la Ville, à l'article 657364 (Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- D'une recette du même montant sur le budget annexe du port à l'article 774 (Subvention Exceptionnelle)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR –2 ABSTENTIONS -2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE

11. MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA VILLE ET NEUTRALISATION DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE CES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Il est proposé d'adopter cette délibération et de fixer d'une part les nouvelles durées d'amortissements des subventions d'équipement versées par la commune à :

- 30 ans lorsqu'elle est destinée à financer des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans lorsqu'elle est destinée à financer des projets d'infrastructure d'intérêt national

Et d'autre part de permettre à la Commune de procéder à la neutralisation des dotations des amortissements de ces subventions d'équipement par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

12. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET DE LA VILLE

Les divers ajustements proposés sont adoptés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS

13. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PORT

Les divers ajustements proposés sont adoptés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR –2 ABSTENTIONS -2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE